

## Conditions Générales d'Utilisation du service *mon-e-facture.com*

La société TDNIM, (ci-après « *TDNIM* ») est une société à responsabilité limitée, au capital de 15 000 €, dont le siège social est sis 242 rue Claude Nicolas Ledoux à NÎMES (30900), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NÎMES sous le numéro 493 137 822 représentée par Madame Anne SPAGNUOLO, agissant en qualité de Gérante.

Directeur de la publication : Madame Anne SPAGNUOLO

Numéro individuel d'indentification TVA : FR33 493 137 822

Contact :

Courrier : 242 rue Claude Nicolas Ledoux – NÎMES (30900)

Email : [anne.spagnuolo@tdnim.com](mailto:anne.spagnuolo@tdnim.com)

Téléphone : +33 (0)4 66 29 09 44

Hébergeur de l'Application : <https://mon-e-facture.factomos.com>

Adresse : Squark Solution - société française au capital de 10.000 euros. RCS de Nanterre : 808 483 796 - 5 Passage de l'industrie, 92130 ISSY les MLX

Mail : [contact@seanapps.fr](mailto:contact@seanapps.fr)

Numéro de téléphone : 02 51 26 88 5

Hébergeur de l'Application du site public : <https://mon-e-facture.com>

Adresse : O2switch - Chemin des Pardiaux - 63000 Clermont-Ferrand -

Mail : [commercial@o2switch.fr](mailto:commercial@o2switch.fr)

Numéro de téléphone : 04 44 44 60 40

### **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

« **Abonnement** » : désigne le contrat souscrit en vue d'une utilisation des Services moyennant le paiement d'un prix par :

- un Client ;
- un Utilisateur Secondaire titulaire d'un Compte Secondaire lorsque son Abonnement n'est pas supporté directement par un Client Expert.

« **Application** » : désigne l'application « *mon-e-facture.com* » sur laquelle les Services peuvent être utilisés par l'Utilisateur. L'Application est accessible à l'adresse URL <https://mon-e-facture.com>.

« **Client** » : désigne l'Utilisateur d'un Compte Principal ou d'un Compte Secondaire (lorsque son Abonnement n'est pas supporté directement par un Client Expert).

Un **Client** peut avoir bénéficié initialement d'un Compte Secondaire en vertu d'un Abonnement souscrit par un **Client Expert** lequel a ensuite été dissocié de cet Abonnement à sa demande ou celle du Client Expert. Il devient abonné d'un Compte Principal.

« **Client Expert** » : désigne le Client titulaire d'un Compte Principal ayant souscrit un Abonnement Compte expert lui permettant de créer des Comptes Secondaires.

« **CGU** » : désigne les présentes conditions générales d'utilisation des Services de TDNIM.

« **Collaborateur(s)** » : désigne tout membre du personnel du Client, autorisé par le Client à utiliser le Compte Principal ou Secondaire pour accéder aux Services.

« **Compte(s)** » : désigne indistinctement tout compte (Principal, Expert ou Secondaire) créé sur l'Application.

« **Compte Principal** » : désigne le compte créé sur l'Application par un Client.

« **Compte Secondaire** » : désigne le sous-compte créé sur l'Application par un Client Expert titulaire d'un Compte Principal au bénéfice d'un Utilisateur Secondaire.

« **Contenu** » : désigne toutes les informations et données saisies ou téléchargées par l'Utilisateur ainsi que les documents créés sur l'Application.

« **Partie(s)** » : désigne TDNIM et l'Utilisateur, pris individuellement ou conjointement.

« **Période d'Essai** » : désigne la période de test des Services définie à l'article 5.2 des CGU.

« **Services** » : désigne l'ensemble des services, définis à l'Article 3 ci-après, fournis par TDNIM sur l'Application en ce compris la licence d'utilisation à titre personnel et non-exclusif de l'Application au bénéfice de l'Utilisateur.

« **Site Internet** » : désigne le site Internet [mon-e-facture.com](http://mon-e-facture.com).

« **Utilisateur(s)** » : désigne toute personne utilisant un Compte Principal ou Secondaire pour accéder aux Services, à savoir les Clients et/ou les Utilisateurs Secondaires.

« **Utilisateur Principal** » : désigne le Client professionnel titulaire d'un Compte Principal pour les besoins de sa propre activité.

« **Utilisateur(s) Secondaire(s)** » : désigne le titulaire d'un Compte Secondaire.

## **ARTICLE 2 : OBJET ET OPPOSABILITE DES CGU**

Les CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles TDNIM accepte de permettre à l'Utilisateur d'utiliser les Services.

Les CGU sont mises à la disposition de l'Utilisateur sur le Site Internet où elles sont directement consultables en permanence. Les CGU seront mises à jour directement sur le Site Internet.

Les CGU sont opposables à l'Utilisateur qui reconnaît en avoir eu pleinement connaissance et les avoir acceptées, en cochant une case prévue à cet effet lors de la création d'un Compte ou lors de sa première connexion au Compte.

Aucune dérogation aux CGU, et notamment les conditions générales d'achat de l'Utilisateur, ne seront opposables à TDNIM à moins que celle-ci ne les ait acceptées par écrit préalablement à la création d'un Compte par l'Utilisateur et la souscription d'un Abonnement.

En contrepartie de l'accès et de l'utilisation des Services, l'Utilisateur s'engage à respecter les CGU ainsi que l'ensemble des lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 3 : LES SERVICES**

TDNIM offre en ligne des Services de gestion de facturation adressés notamment à des auto-entrepreneurs, indépendants, petites et moyennes entreprises ainsi qu'à des professionnels de l'expertise-comptable ou encore à des organismes de gestion agréés.

Les présentes CGU ont objet de définir les termes et conditions selon lesquels TDNIM consent à l'Utilisateur une licence d'utilisation de l'Application à titre non exclusif et personnel et propose les Services y associés.

Les Services sont réservés aux entités ayant une immatriculation SIRET et le statut de « professionnel », tel que défini par l'article liminaire du Code de la Consommation.

Les Services disponibles sur l'Application selon l'Abonnement choisi par le Client sont notamment les suivants :

- Gestion de la facturation ;
- Gestion des devis et bons de livraison ;
- Gestions de contacts (fichiers clients et fournisseurs) ;
- Gestions des prestations (services et produits) ;
- Gestion de la facturation des achats ;
- Accès Bancaire ;
- Gestion de lettrage de factures ;

- Gestions des interconnexions (services complémentaires) ;
- Support en ligne.

TDNIM propose également un service de conservation en mode « lecture » du Compte à l'attention des Utilisateurs qui ne souhaitent plus utiliser les Services pour la gestion de leur facturation, mais qui souhaitent pouvoir continuer à avoir accès au Contenu de leur Compte.

Les Services ainsi que leurs tarifs sont décrits sur le Site Internet.

Les Services proposés par TDNIM ne sauraient en aucun cas être interprétés comme se substituant aux responsabilités propres des Utilisateurs dans leurs obligations légales ou réglementaires.

En aucun cas TDNIM ne pourra se substituer aux prérogatives ou obligations propres de la gouvernance des Utilisateurs, les Services rendues au titre des présentes CGU étant exclusifs de toute immixtion dans leur gestion.

En tant que de besoin, l'Utilisateur déclare avoir défini auprès de TDNIM, le cas échéant, précisément ses besoins et ses attentes au regard des Services.

D'une manière générale, l'Utilisateur reconnaît, déclare et garantit :

- avoir été informé de la finalité et des fonctionnalités de l'Application ;
- qu'il ne souscrit pas aux Services pour améliorer la performance de son activité ;
- l'adéquation des Services à ses besoins ;
- qu'il dispose de la compétence nécessaire à l'utilisation de l'Application ;
- qu'il souscrit aux Services pour des besoins qui lui sont propres.

#### **ARTICLE 4 : MODALITES D'ACCES AUX SERVICES**

##### **4.1 Prérequis techniques**

L'Utilisateur déclare avoir été informé de l'ensemble des prérequis techniques nécessaires à l'utilisation et au fonctionnement optimal de l'Application, à savoir qu'il est recommandé que l'Utilisateur :

- soit équipé d'une connexion Internet haut débit (câble, ADSL, fibre) et dispose d'un des navigateurs suivants (liste non exhaustive) : Firefox 3.0 et versions ultérieures, Internet Explorer 7 et versions ultérieures, Chrome, Opera et Safari ;
- dispose de l'un des systèmes d'exploitation suivants (liste non exhaustive) :
  - ✓ PC : Windows XP, Windows VISTA et versions ultérieures
  - ✓ APPLE : Mac OS X et versions ultérieures
- L'utilisation des Services nécessite l'activation du Javascript sur le navigateur (configuration par défaut).

Il appartient à l'Utilisateur de prendre toute mesure appropriée pour minimiser les conséquences dommageables liées notamment à une possible interruption d'exploitation ou à une possible perte du Contenu. Ainsi, l'Utilisateur est notamment tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde régulière du Contenu.

L'Utilisateur est informé que ces prérequis peuvent évoluer, notamment pour des raisons techniques et de sécurité.

Si une évolution devait intervenir pendant la durée de la relation contractuelle, l'Utilisateur en serait informé dans des délais raisonnables selon tous moyens à la convenance de TDNIM.

L'Utilisateur devra se conformer aux nouveaux prérequis et ce dans les quinze (15) jours calendaires de son information.

L'Utilisateur sera seul responsable des conséquences liées au non-respect des prérequis et notamment du mauvais fonctionnement de l'Application et ce, sans que la responsabilité de TDNIM ne puisse être recherchée à ce titre.

##### **4.2 Disponibilité des Services**

L'Application est normalement accessible aux Utilisateurs 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

TDNIM met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer un accès continu aux Services de l'Application, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. Par conséquent, TDNIM ne pourra être tenue responsable de tout préjudice physique, matériel, financier ou moral causé par l'indisponibilité des services de l'Application ou par leur accès dégradé, et n'aura aucune obligation de verser une quelconque compensation au regard de l'Abonnement éventuellement payé au titre de cette indisponibilité ou de l'accès dégradé.

Il est souligné que TDNIM ne peut notamment garantir la stabilité des taux de transfert et des temps de réponse qui ne relèvent pas de sa seule intervention mais des caractéristiques inhérentes au réseau Internet et des prestations assurées par des tiers.

De même, TDNIM ne peut être tenue pour responsable en cas notamment de :

- défaillance de l'hébergeur du Site Internet/de l'Application ;
- indisponibilité momentanée du Site Internet/de l'Application, résultant des opérations de maintenance ;
- mauvaise utilisation par l'Utilisateur ;
- exploitation illicite du Site Internet/de l'Application.

Par ailleurs, l'Application fonctionnant à travers un environnement informatique placé sous la gestion et la responsabilité de l'Utilisateur, TDNIM ne pourrait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement de l'Application lié à un élément dont elle n'aurait pas directement la maîtrise.

TDNIM se réserve le droit d'effectuer toutes opérations de maintenance nécessaires à la bonne marche de l'Application et s'engage, chaque fois que cela est possible, à en limiter la durée et à intervenir dans des périodes pendant lesquelles la gêne occasionnée sera la plus limitée pour l'Utilisateur.

TDNIM propose une Application qui a été préalablement testée et qui présentent une compatibilité avec la plupart des composants utilisés pour se connecter et naviguer sur Internet. Néanmoins, compte tenu de sa dépendance à l'égard des prestations fournies par des tiers (notamment les fabricants de matériels informatiques et de périphériques et éditeurs de logiciel), TDNIM ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles dysfonctionnements dans la mise à disposition ou la qualité de l'Application.

## **4.3 Inscription sur l'Application**

### **4.3.1 Stipulations communes**

#### **4.3.1.1 Création d'un Compte**

L'accès aux Services nécessitent la création d'un Compte sur l'Application par l'Utilisateur au moyen de son adresse email. Sans préjudice des stipulations des présentes relatives au bénéfice d'une Période d'Essai gratuite consentie au Client, l'accès aux Services est soumis à la souscription d'un Abonnement dans les conditions énoncées à l'article 5 ci-après.

Lors de la création de son Compte, l'Utilisateur devra renseigner le formulaire d'identification et d'autre part, accepter les CGU en cochant la case prévue à cet effet.

Il s'engage à communiquer des informations exactes et sincères. En cas de modification des informations fournies, l'Utilisateur s'engage à modifier les données enregistrées dans son Compte sur l'Application. L'Utilisateur est seul responsable des informations fournies par ses soins.

Une fois les données saisies, l'Utilisateur recevra un email contenant un lien permettant de confirmer l'exactitude de son adresse email.

L'Utilisateur devra créer son identifiant et son mot de passe lors de la création de son Compte sur l'Application. Ces identifiant et mot de passe sont personnels et confidentiels. L'Utilisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'Utilisateur ou à l'initiative de TDNIM, sous réserve d'en informer préalablement l'Utilisateur.

La saisie de ses identifiants et mot de passe vaut présomption de connexion par l'Utilisateur à son Compte. A ce titre, l'Utilisateur est responsable de toutes les activités se déroulant à partir de son ou ses Compte(s).

L'Utilisateur est responsable de la conservation du caractère confidentiel et secret des identifiants et mots de passe.

L'Utilisateur devra informer sans délai TDNIM s'il constate une faille de sécurité liée notamment à la communication volontaire ou au détournement de son identifiant et/ou mot de passe, afin que TDNIM prenne sans délai toute mesure adaptée en vue de faire remédier à la faille de sécurité. A ce titre, TDNIM se réserve le droit de procéder à la clôture ou suspension du Compte de l'Utilisateur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

A l'issue de toute utilisation de son Compte, l'Utilisateur doit se déconnecter de celui-ci afin que toute personne non autorisée ne puisse y accéder sans son autorisation.

En cas de manquement par l'Utilisateur à l'une des obligations mentionnées ci-dessus, TDNIM se réserve le droit de supprimer l'accès au Compte, dans les conditions exposées aux présentes. La suppression du Compte en ce compris le cas échéant, les Comptes Secondaires et Collaborateurs, emporte la résiliation de l'Abonnement le cas échéant souscrit.

Les coûts liés à l'accès à Internet nécessaire pour accéder aux Services sont à la charge du Client.

#### **4.3.1.2 Création des accès Collaborateurs**

L'Utilisateur a la possibilité de permettre l'accès à son Compte à ses Collaborateurs. Le nombre de Collaborateurs dépendra du type d'offre choisie par l'Utilisateur, que ce soit pendant la Période d'Essai ou sous Abonnement.

Il est précisé à ce titre que l'Utilisateur Secondaire bénéficie de la possibilité de concéder qu'un unique accès à un seul Collaborateur. Si l'Utilisateur Secondaire souhaite ajouter d'autres accès Collaborateurs, il peut souscrire un Abonnement en option à cet effet ou souscrire un Abonnement Compte Principal.

Pour donner un accès à son Compte à des Collaborateurs, l'Utilisateur doit renseigner dans la rubrique « Profil » de son Compte les adresses email des personnes concernées, ainsi que le type d'accès consenti, à savoir :

- mode « consultation » : visualisation du Contenu et réalisation d'exports ;
- mode « collaborateur » : consultation et modification du Contenu à l'exception de la rubrique « Profil » ;
- mode « administrateur » : tous les droits, c'est-à-dire ceux des modes consultation et collaborateur, sauf suppression du Compte et suppression de l'adresse email du titulaire du Compte.

TDNIM adresse ensuite un email aux Collaborateurs avec un lien afin de leur permettre de générer leur mot de passe et d'accéder au Compte de l'Utilisateur, après avoir préalablement accepté les CGU.

L'Utilisateur est pleinement responsable de toute utilisation des Services qui sera faite par ses Collaborateurs.

Par conséquent, en cas de manquement par l'un des Collaborateurs aux stipulations des CGU, ce manquement est susceptible d'engager la responsabilité de l'Utilisateur et d'entraîner la suspension ou la suppression du Compte Principal et/ou Expert en cause.

Il est précisé que le Client, a la possibilité de donner un accès à son Compte Principal (en mode « consultation » ou en mode « administrateur ») à son expert-comptable, qui y accèdera en utilisant la version « Client Expert » de l'Application.

#### **4.3.2 Stipulations propres aux Comptes Experts**

Le Client Expert a le choix entre plusieurs offres différentes, selon le nombre de Comptes Secondaires actifs simultanément qu'il souhaite pouvoir utiliser ou permettre à ses Utilisateurs Secondaires d'utiliser.

Le Client Expert peut également ajouter à l'offre choisie des options ou des Comptes Secondaires supplémentaires.

Lorsque le Client Expert crée un Compte Secondaire au bénéfice d'un Utilisateur Secondaire, il a possibilité de prendre en charge le coût de l'Abonnement lié à ce Compte Secondaire en lieu et place de l'Utilisateur Secondaire sur simple option sur l'Application sous réserve de la validation préalable de TDNIM.

Le Client Expert est considéré comme le co-contractant de TDNIM, au titre de l'utilisation du Compte Secondaire, tant que ce dernier n'a pas été « dissocié » du Compte Principal.

Le Client Expert est ainsi pleinement responsable de toute utilisation des Services qui sera faite par les Utilisateur Secondaires. Par conséquent, en cas de manquement par l'un des Utilisateurs Secondaires aux stipulations des CGU, ce manquement est susceptible d'engager la responsabilité du Client Expert et d'entraîner la suspension ou la suppression du Compte Principal ainsi que des Comptes Secondaires.

#### a) Activation et gestion des Comptes Secondaires

##### - Activation de Comptes Secondaires

Pour la création des différents Comptes Secondaires, le Client Expert doit, dans la rubrique « *Créer Compte* », saisir les informations d'identification de l'Utilisateur Secondaire concerné.

TDNIM adresse ensuite un email à l'adresse de contact indiquée par le Client Expert, afin de permettre à l'Utilisateur Secondaire de se connecter audit Compte Secondaire, après avoir accepté les CGU. Il est précisé que l'adresse email de contact renseignée par le Client Expert en cas de création d'un Compte Secondaire interne, doit être différente de l'adresse email utilisée pour la création du Compte Principal du Client Expert.

Dès l'activation d'un Compte Secondaire, le Client Expert bénéficie automatiquement d'un droit d'accès à ce Compte Secondaire.

Lors de sa première connexion au Compte Secondaire, le Client Expert bénéficie d'un droit d'accès de type « *administrateur* » afin de lui permettre, le cas échéant, de faire une démonstration du fonctionnement de l'Application à l'Utilisateur Secondaire et de paramétrer le Compte Secondaire.

Pour toute connexion ultérieure au Compte Secondaire, le Client Expert ne dispose automatiquement que d'un accès en mode « *consultation* » (visualisation du Compte Secondaire et réalisation d'exports), sauf si l'Utilisateur Secondaire lui a accordé un droit d'accès de type « *administrateur* » (tous les droits, c'est-à-dire ceux des modes consultation et collaborateur susvisés, sauf suppression du Compte Secondaire et suppression de l'adresse email du titulaire du Compte Secondaire) dans la rubrique « *Profil* ».

##### - Activation d'un Compte Secondaire par rattachement d'un Compte préexistant

Le Client Expert peut à tout moment activer, en qualité de Compte Secondaire, tout autre Compte en activant la fonction « *rattacher* », sous réserve que ce rattachement ait été accepté par le titulaire dudit Compte.

Dans cette hypothèse, sauf accord contraire de TDNIM pour une prise d'effet anticipée, le rattachement du Compte s'opère à l'expiration de l'Abonnement Compte Principal souscrit par le Client.

##### - Gestion et dissociation des Comptes Secondaires

TDNIM se réserve le droit de supprimer tout Compte Secondaire en cas de violation par l'Utilisateur Secondaire des CGU.

Le Client Expert peut à tout moment « *dissocier* » un Compte Secondaire sous réserve du respect des conditions de dénonciation prévues aux présentes (article 6). Sauf accord contraire de TDNIM, en cas de « *dissociation* » du Compte Secondaire du Compte Principal du Client Expert, que ce soit à l'initiative du Client Expert ou de l'Utilisateur Secondaire, le Client Expert perd son droit d'accès au Compte Secondaire à l'expiration de l'Abonnement au Compte Secondaire souscrit. Un email informatif est adressé à la Partie concernée. Par ailleurs, le Compte Secondaire ne sera plus considéré comme un Compte Secondaire et ne sera par conséquent plus rattaché au Compte Expert à l'expiration dudit Abonnement.

L'ancien Utilisateur Secondaire pourra, à compter de la prise d'effet de la dissociation, continuer à utiliser gratuitement son Compte pendant une durée de 15 (quinze) jours à compter de la dissociation de son Compte Secondaire. Passé ce délai, l'ancien Utilisateur Secondaire devra avoir souscrit un Abonnement à une des offres de TDNIM pour pouvoir continuer à utiliser son Compte. A défaut de souscription d'un Abonnement, le Compte ne sera accessible qu'en mode « *lecture* » pendant une durée supplémentaire de 15 (quinze) jours. Cela signifie que l'ancien Utilisateur Secondaire pourra uniquement consulter le Contenu, mais ne pourra plus le modifier, ni utiliser les fonctionnalités de l'Application.

A l'issue de ce nouveau délai de 15 (quinze) jours, l'accès au Compte sera bloqué mais conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 15 (quinze) jours. Passé ce délai, et si l'ancien Utilisateur Secondaire n'a toujours pas souscrit un Abonnement et par conséquent réactivé son Compte, le Compte sera supprimé. Toutefois, le Contenu sera conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 12 (douze) mois. Pendant cette période de 12 (douze) mois, l'ancien Utilisateur Secondaire peut demander à TDNIM le rétablissement du Compte avec réintégration du Contenu, étant précisé que TDNIM facturera les frais de cette prestation spécifique à hauteur de 100 (cent) euros H.T. (hors taxes).

#### b) Autres paramétrages du Compte Principal du Client Expert

Dans le cadre du paramétrage de son Compte Principal, le Client Expert peut notamment paramétrer son plan comptable et importer son logo s'il souhaite que celui-ci puisse être visible par les Utilisateurs Secondaires et ses Collaborateurs, au sein de leur Compte Secondaire. Dans cette hypothèse, le Client Expert déclare être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents audit

logo et qu'il ne contrevient pas aux droits de tiers. Le Client Expert garantit expressément TDNIM à ce titre et s'engage à l'indemniser de toutes les conséquences pécuniaires qu'il pourrait être amené à supporter en raison d'un manquement à cette déclaration.

#### *c) Droits d'accès aux Comptes Secondaires*

Les droits d'accès aux Comptes Secondaires consentis au Client Expert correspondent à un droit de consultation du Contenu du Compte Secondaire, à la réalisation d'exports des facturations et à l'importation de données.

Toutefois, l'Utilisateur Secondaire peut configurer son Compte Secondaire pour supprimer tout droit d'accès au Client Expert (« dissociation » du Compte Secondaire).

De son côté, le Client Expert peut également dans les conditions susvisées dissocier un Compte Secondaire et par conséquent supprimer son droit d'accès.

L'Utilisateur secondaire ainsi que le Client Expert sont pleinement responsables des opérations susvisées effectuées sur le Compte Secondaire et s'interdisent en tout état de cause d'engager la responsabilité de TDNIM à ce titre.

### **ARTICLE 5 : SOUSCRIPTION ET PRIX DES ABONNEMENTS**

#### **5.1 Offre d'Abonnements**

Sans préjudices des stipulations de l'article 5.2 des présentes, l'accès de l'Utilisateur aux Services est strictement conditionné à la souscription d'un Abonnement.

La souscription d'un Abonnement se fait via le Compte de l'Utilisateur.

Les Abonnements proposés par TDNIM ainsi que leurs prix sont décrits sur le Site Internet. Le prix applicable est celui en vigueur sur le Site Internet au jour de la souscription, du renouvellement ou de la modification de l'Abonnement et dépend de l'offre et de la durée d'Abonnement choisies par l'Utilisateur.

Pour pouvoir valider la souscription de l'Abonnement, le Client doit préalablement accepter les CGU lors la création de son Compte, en cochant la case prévue à cet effet, et payer le prix de l'Abonnement.

La souscription d'un Abonnement proposé par TDNIM est de la seule responsabilité de l'Utilisateur. La confirmation de la souscription d'un Abonnement exprime l'acceptation définitive de l'Utilisateur sur les prix et caractéristiques dudit Abonnement.

#### **5.2 Période d'Essai gratuit**

Le Client bénéficie automatiquement d'une Période d'Essai lui permettant d'utiliser les Services gratuitement pendant une durée de 15 (quinze) jours à compter de la date de création du Compte Principal.

TDNIM se réserve le droit de refuser ou de révoquer un essai gratuit notamment en cas d'abus par le Client ou dans le cas où le Client aurait déjà bénéficié d'un essai gratuit, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Certaines offres promotionnelles proposées par TDNIM peuvent également exclure le cumul avec un essai gratuit.

Durant cette Période d'Essai, TDNIM proposera au Client de souscrire un Abonnement soumis aux CGU. A défaut de souscription à l'échéance ci-avant d'un Abonnement par le Client, le Compte Principal sera supprimé dans les conditions énoncées à l'article 12.1 des CGU.**5.3 Paiement – Retard de paiement**

Le prix de l'Abonnement est payé d'avance, avant le début de la période considérée, par carte bancaire, par prélèvement SEPA ou par virement bancaire. L'Utilisateur est tenu d'acquitter toute taxe applicable aux paiements au jour de l'émission des factures correspondantes, en ce compris la TVA. Tous les paiements sont effectués en Euros.

**LES PAIEMENTS EFFECTUES PAR L'UTILISATEUR NE SERONT CONSIDERES COMME DEFINITIFS QU'APRES ENCAISSEMENT EFFECTIF PAR TDNIM DES SOMMES QUI LUI SONT DUES.**

En cas de défaut de paiement, même partiellement, l'Utilisateur, en ce compris l'Utilisateur Secondaire si celui-ci conserve la charge de son Abonnement pour la création d'un Compte Secondaire, sera redevable de plein droit de pénalités correspondant à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement interne. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée. Tout défaut de paiement pourra également entraîner la suspension des Services jusqu'au complet paiement des sommes dues, sans préavis et sans que cette suspension n'ouvre droit à une quelconque réparation au profit de l'Utilisateur.

#### **5.4 Escompte – Rabais – Remise -Ristourne**

Sauf stipulation contraire, aucun escompte ne sera pratiqué par TDNIM pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes CGU, ou sur la facture émise par TDNIM.

TDNIM ne pratique aucun rabais, remises ou ristournes sauf conditions particulières.

#### **5.5 Preuves**

Les données relatives aux Abonnements, et notamment les données concernant les paiements réalisés par l'Utilisateur sont conservées par TDNIM dans des conditions raisonnables de sécurité. L'archivage de ces données est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable, conformément aux dispositions du Code Civil. En cas de conflit entre les données détenues par TDNIM et tout autre document, il est expressément convenu que lesdites données feront foi entre les Parties.

### **ARTICLE 6 : DUREE ET MODIFICATION DE L'ABONNEMENT**

#### **6.1 Durée**

Chaque Abonnement est conclu pour une durée déterminée d'1 (un) mois ou de 1 (un) an selon l'Abonnement choisi.

L'Abonnement est renouvelable tacitement à l'expiration de chaque période concernée pour une durée identique, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties antérieurement à cette échéance moyennant le respect d'un préavis de huit (8) jours en cas de souscription d'un Abonnement mensuel et d'un (1) mois en cas de souscription d'un Abonnement annuel.

Pour dénoncer l'Abonnement et empêcher son renouvellement, l'Utilisateur Principal peut se rendre sur son Compte, à la rubrique « *Mon Profil / Abonnement* » ou pour le Client Expert, à la rubrique « *Mon Profil XP/Abonnement* » et cliquer sur le lien « *Arrêter mon Abonnement* », ou supprimer le moyen de paiement renseigné sur son Compte.

L'Utilisateur recevra des relances par courrier électronique, l'informant de l'arrivée de l'expiration de l'Abonnement, et le cas échéant, de la nécessité de renseigner son mode de paiement ou de le modifier, si le mode de paiement renseigné n'est plus valide.

En cas de dénonciation de l'Abonnement par TDNIM, cette dernière notifiera sa décision au Client par courrier électronique, sous les mêmes conditions de préavis susvisées.

L'Abonnement pourra également être résilié avant son terme par l'une ou l'autre des Parties, dans les conditions définies ci-après à l'article 11.

La résiliation de l'Abonnement emporte la suppression du Compte de l'Utilisateur.

#### **6.2 Modification**

Pour toute modification de son Abonnement, le Client doit adresser une demande à TDNIM par mail à l'adresse : [contact@mon-e-facture.com](mailto:contact@mon-e-facture.com).

La modification de l'Abonnement sera prise en compte lors de l'expiration de la période en cours sauf accord contraire de TDNIM ;

Toutefois, dans l'hypothèse où la demande de modification concerne un Abonnement *a minima* identique dans son montant et sa durée à celui, la modification de l'Abonnement entraîne la résiliation immédiate de l'Abonnement en cours et la souscription concomitante du nouvel Abonnement.

## **ARTICLE 7 : MAINTENANCE – SUPPORT**

TDNIM assurera les prestations de support et de maintenance de l'Application directement auprès des Utilisateurs.

Le service de support de TDNIM peut être contacté par l'Utilisateur par email.

Lorsqu'il contacte le support, l'Utilisateur doit apporter à TDNIM l'ensemble des éléments nécessaires au traitement de sa demande et d'une manière générale l'ensemble des éléments et informations qui lui seraient demandés par TDNIM.

TDNIM s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour prendre en charge la demande de support de l'Utilisateur dans les meilleurs délais. Il est précisé que le délai ci-avant est automatiquement suspendu :

- en dehors des heures ouvrées, qui sont de 9 heures à 17 heures uniquement les jours ouvrés ;
- au cours des périodes pendant lesquelles TDNIM est en attente d'informations de la part de l'Utilisateur ;
- en cas d'événements de force majeure empêchant la réalisation des services de support.

TDNIM fera ses meilleurs efforts pour résoudre les anomalies dans les meilleurs délais mais ne peut pas en garantir la résolution à l'Utilisateur. Les délais ci-dessus sont donnés à titre indicatif.

TDNIM se réserve le droit de refuser de fournir le support ci-dessus dans les cas où l'anomalie découlerait :

- d'une modification de l'Application réalisée par ou pour l'Utilisateur sans accord exprès, spécifique et préalable de TDNIM ;
- d'une anomalie causée par une application ou d'un système tiers mis en place par ou pour l'Utilisateur qui ne serait pas autorisé, fourni ou concédé par TDNIM ;
- en cas de dysfonctionnement d'un logiciel ou d'une solution tierce intégrée dans l'Application ;
- en cas d'usage anormal de l'Application, contraire à son objet ;
- de l'intervention d'un tiers non autorisé par TDNIM.

## **ARTICLE 8 : SECURITE DES DONNEES**

L'Utilisateur déclare bien connaître les caractéristiques et limites d'Internet, et reconnaît notamment :

- que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative et sont réalisées par l'Utilisateur à ses risques et périls ;
- que les données circulant sur Internet ne puissent être totalement protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par l'Utilisateur à ses risques et périls ;
- que l'intégrité des données, lors des liaisons entre les équipements de l'Utilisateur et les serveurs hébergeant l'Application, ne peut être garantie ;
- que l'accès à l'Application par les Utilisateurs peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisées et être, en conséquence, corrompu en dépit d'un accès protégé par un mot de passe.

L'Utilisateur est seul responsable des Contenus qui sont traitées par l'Application et qui proviennent de ses systèmes informatiques et de ses éventuels logiciels tiers. Il est également seul responsable des préjudices consécutifs à la présence de Contenus illicites sur ses systèmes informatiques et dans ses éventuels logiciels tiers qui seraient traitées par l'Application et/ou hébergées dans le cadre des présentes.

L'Utilisateur déclare et garantit :

- qu'il dispose de toutes les autorisations d'utilisation et/ou de diffusion et/ou d'exploitation des Contenus de toute nature, traitées par l'Application et hébergées dans le cadre des Services ;
- qu'en créant, transférant, hébergeant ou téléchargeant les Contenus dans le cadre des Services, il n'excède aucun droit qui lui aurait éventuellement été concédé sur ces Contenus et qu'il ne porte pas atteinte à des droits de tiers.

L'Utilisateur s'engage à indemniser TDNIM de toutes les conséquences pécuniaires qu'il pourrait être amené à supporter en raison d'un manquement de l'Utilisateur au regard des garanties sus visées.

Les engagements ci-dessus, s'entendent de toute action directe ou indirecte, personnellement ou par personne interposée, pour leur propre compte ou celui d'un tiers.

## **ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE**

L'Utilisateur s'engage pendant toute la durée la relation contractuelle avec TDNIM ainsi que pendant une durée de dix (10) ans après son expiration pour quelque cause que ce soit, à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des données confidentielles fournies pour les besoins de la relation contractuelle. L'Utilisateur s'interdit de communiquer sous quelque forme que ce soit les données confidentielles à un tiers, ou d'en faire une utilisation non prévue dans le cadre des présentes. Toutefois, ne seront pas couvertes par la confidentialité les informations qui seraient librement accessibles au public.

En outre, l'Utilisateur est pleinement responsable de l'utilisation de son identifiant et de son mot de passe, qu'il s'engage à ne pas divulguer à des tiers. L'Utilisateur supportera les conséquences de toute utilisation des identifiant et mot de passe par des tiers qui en auraient connaissance. L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité de l'Utilisateur. Ils ont valeur de signature électronique.

En cas d'oubli du mot de passe ou de soupçon par l'Utilisateur d'une utilisation frauduleuse de son mot de passe, l'Utilisateur dispose sur l'Application de la fonction « *j'ai oublié mon mot de passe* » lui permettant de le modifier. En cas d'utilisation frauduleuse, l'Utilisateur en informera immédiatement TDNIM.

TDNIM conservera confidentielles les informations de quelque nature que ce soit, qui lui auront été transmises par l'Utilisateur ou dont il aurait pu prendre connaissance au cours de l'exécution de la relation contractuelle, notamment en ce qui concerne son activité, son chiffre d'affaires, ses bases clients, ses achats, ses devis, ses factures ou toutes autres données liées à la facturation de l'Utilisateur ou au savoir-faire de l'Utilisateur. .

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITE**

Il est expressément convenu entre les Parties que TDNIM est soumis à une obligation de moyens au titre des présentes.

L'Utilisateur garantit TDNIM que son activité, pour laquelle il utilise les Services, ainsi que les Contenus ne seront contraires à aucune loi et réglementation en vigueur en France. Par conséquent, TDNIM ne pourra être tenue responsable au regard de l'activité organisée par l'Utilisateur via les Services ainsi que des Contenus. L'Utilisateur garantit TDNIM contre tout recours de tiers à cet effet.

En tout état de cause, la mise en œuvre de l'éventuelle responsabilité de TDNIM présente les exclusions et limitations suivantes, étant précisé que ces exclusions et limitations de responsabilité ont constitué l'un des éléments essentiels pris en compte lors de la détermination de la gratuité de l'utilisation des Services pendant la Période d'Essai ou de certaines fonctionnalités ou, le cas échéant, du prix de l'Abonnement.

### **Exclusion des dommages indirects :**

**EN AUCUN CAS TDNIM OU SES DIRIGEANTS, EMPLOYES OU MANDATAIRES NE SAURAIENT ETRE TENUS RESPONSABLES DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, CONSECUTIFS OU ACCESSOIRES QUI SONT DONC EXPRESSEMENT EXCLUS DU CHAMP DE LA REPARATION, Y COMPRIS NOTAMMENT A TITRE NON LIMITATIF, TOUTE PERTE DE PROFITS, DE CLIENTS, DE REVENUS OU DE DONNEES RESULTANT DE L'UTILISATION DES SERVICES, DE TOUT CONTENU OU AUTRES ELEMENTS, ACCESSIBLES OU TELECHARGES DEPUIS L'APPLICATION, MEME SI TDNIM A CONNAISSANCE OU A ETE INFORMEE DE LA POSSIBILITE DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.**

### **Limitation pour les dommages directs en cas d'utilisation des Services avec un Abonnement :**

Compte tenu de la modicité de l'Abonnement payé pour accéder aux Services, la responsabilité de TDNIM à l'égard de l'Utilisateur, quel que soit le fondement et la forme de l'action, est expressément limitée, d'une part, aux dommages pour lesquels il aura été prouvé un lien direct avec les Services et, d'autre part et en tout état de cause, au montant total de l'Abonnement effectivement payé au cours des 12 (douze) derniers mois précédant la réclamation de l'Utilisateur.

### **Limitation pour les dommages directs en cas d'utilisation des Services dans le cadre de la Période d'Essai gratuite :**

Compte tenu de la gratuité de l'accès aux Services, l'Utilisateur accepte expressément qu'il ne pourra engager la responsabilité de TDNIM pour quelque cause que ce soit et ne pourra ainsi prétendre au versement d'aucune somme, indemnité et/ou dédommagement.

**PAR AILLEURS, ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2254 DU CODE CIVIL, AUCUNE ACTION JUDICIAIRE VISANT A ENGAGER LA RESPONSABILITE CIVILE DE TDNIM NE POURRA ETRE INTENTEE PLUS D'UNE ANNEE SUIVANT LA DATE OU L'UTILISATEUR A CONNU OU AURAIT DU CONNAITRE LES FAITS LUI PERMETTANT DE L'EXERCER.**

## **ARTICLE 11 : RESILIATION - INTERDEPENDANCE**

### **11.1. Résiliation**

L'Utilisateur a la possibilité de résilier son Abonnement en procédant à la suppression de son Compte en cliquant sur le lien « *Effacer Mon Compte* » disponible dans la rubrique « *Mon Profil* ». Cette résiliation prendra effet au terme de l'Abonnement en cours sous réserve du respect du délai de dénonciation de l'Abonnement tel qu'indiqué à l'article 6.1 des CGU.

L'Abonnement Compte Principal sera considéré comme résilié conformément aux présentes, en cas de rattachement du Compte Principal à un Compte Principal du Client Expert en vertu d'un Abonnement Compte Expert souscrit par un Client Expert.

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une des obligations lui incombant au titre des CGU, l'autre Partie lui adressera une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'avoir à remédier au manquement constaté. Dans le cas où cette mise en demeure serait demeurée sans effet quinze (15) jours après sa réception par la Partie défaillante, l'Abonnement pourra être résilié de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés.

TDNIM se réserve notamment le droit, outre la demande de l'indemnisation de son préjudice, de résilier l'Abonnement, sans préavis, sous réserve de ce qui suit, et aux torts de l'Utilisateur, en lui adressant un courrier électronique, notamment dans les cas suivants :

- utilisation illicite, tentative d'utilisation illicite ou complicité d'utilisation illicite des Services (notamment le piratage, la contrefaçon ou l'utilisation de coordonnées/moyens de paiement frauduleux...);
- manquement d'un Utilisateur à l'une ou l'autre des obligations lui incombant au titre du Contrat ;
- non-paiement de l'Abonnement, suite à un rejet de prélèvement par la banque, passé un délai de 15 (quinze) jours suivant la mise en demeure de payer adressée par TDNIM à l'Utilisateur, par courrier électronique, et invoquant la mise en œuvre de la présente clause de résiliation ;
- en cas de décision ou d'injonction de l'autorité publique, d'une juridiction, ou de dispositions légales ou réglementaires imposant directement ou indirectement la cessation de l'exploitation des Services.

En tout état de cause, en cas de résiliation anticipée, toute période de facturation entamée est due dans son intégralité. Par ailleurs, l'Utilisateur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement des sommes payées.

### **11.1. Interdépendance**

Il est expressément convenu entre les Parties que dans l'hypothèse où le contrat de prestations de services conclu entre la société TDNIM et la société FACTOMOS (RCS BEAUVAIS 802 546 895) – lié à la mise à disposition des Services aux Utilisateurs et à l'hébergement de l'Application – viendrait à être suspendu ou à cesser, pour quelque cause que ce soit, les Comptes ainsi que les Abonnements en cours seraient suspendus ou résiliés dans les conditions ci-après visées, ce que les Clients reconnaissent et acceptent expressément, sans que la responsabilité de TDNIM ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

A compter du jour de la cessation effective du contrat susvisé conclu entre la société TDNIM et la société FACTOMOS, tous les Comptes actifs des Clients passeront automatiquement en utilisation gratuite pendant une durée de 30 (trente) jours.

Dans l'hypothèse où des Abonnements auraient été souscrits, et le prix encaissé par TDNIM, dont la durée excéderait la durée d'utilisation gratuite mentionnée ci-dessus, les Comptes des Clients concernés seront maintenus actifs jusqu'à la fin de la durée de l'Abonnement souscrit par les Clients.

A l'issue de la période gratuite de 30 (trente) jours, à défaut pour le Client de souscription d'un abonnement directement auprès de la société FACTOMOS, le Compte du Client ne sera accessible qu'en mode « lecture » pendant une durée de 30 (trente) jours. Cela signifie que le Client pourra uniquement consulter le contenu, mais ne pourra plus le modifier, ni utiliser les fonctionnalités des Services.

A l'issue de ce nouveau délai de 30 (trente) jours, l'accès au Compte du Client sera bloqué mais conservé par la société FACTOMOS pendant une durée supplémentaire de 15 (quinze) jours. Passé ce délai, et si le Client n'a toujours pas souscrit un Abonnement et par conséquent réactivé son Compte, ce dernier sera supprimé. Toutefois, le contenu du Compte sera conservé par la société FACTOMOS pendant une durée supplémentaire de 18 (dix-huit) mois. Pendant cette période de 18 (dix-huit) mois, le Client peut demander à la société FACTOMOS le rétablissement du Compte avec réintégration du contenu, étant précisé que la société FACTOMOS facturera les frais de cette prestation spécifique à hauteur de 100 (cent) € H.T. (Hors Taxes).

## **ARTICLE 12 : EFFETS DE LA CESSATION DE LA RELATION CONTRACTUELLE**

### **12.1 Conséquences de l'expiration de la Période d'Essai**

A défaut de souscription d'un Abonnement à l'issue de la Période d'Essai, le Compte Principal du Client ne sera accessible qu'en mode « lecture » pendant une durée de 15 (quinze) jours à compter de la date de fin de la Période d'Essai. Cela signifie que le Client pourra uniquement consulter le Contenu, mais ne pourra plus le modifier, ni utiliser les fonctionnalités des Services.

A l'issue de ce délai de 15 (quinze) jours, l'accès au Compte Principal sera bloqué mais conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 15 (quinze) jours. Passé ce délai, et si le Client n'a toujours pas souscrit un Abonnement et par conséquent réactivé son Compte Principal, celui-ci sera supprimé. Toutefois, le Contenu sera conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 12 (douze) mois.

Pendant cette période de 12 (douze) mois, le Client peut demander à TDNIM le rétablissement du Compte Principal avec réintégration du Contenu, étant précisé que TDNIM facturera les frais de cette prestation spécifique à hauteur de 100 (cent) euros H.T. (hors taxes).

### **12.2 Conséquences du rattachement d'un Compte Principal à celui d'un Client Expert**

A compter de l'acceptation par l'Utilisateur Principal du rattachement de son Compte Principal à l'Abonnement souscrit par un Client Expert, le Compte Principal sera supprimé à l'expiration de l'Abonnement Compte principal en cours sauf accord contraire de TDNIM. Il est toutefois précisé que la nature des Services auquel l'Utilisateur Secondaire pourra avoir accès avec l'Abonnement souscrit par un Client Expert sera modifiée en fonction de l'Abonnement choisi par le Client Expert. Si l'Utilisateur Secondaire souhaite pouvoir continuer à bénéficier des mêmes Services que ceux disponibles avant le rattachement de son Compte Principal à un Compte Secondaire, il devra alors souscrire auprès de TDNIM un Abonnement pour les options correspondantes ou le cas échéant, solliciter cette souscription au Client Expert.

### **12.3 Conséquences de la cessation d'un Abonnement Compte Expert**

A compter du jour de la cessation effective de l'Abonnement Compte Expert, le Compte Principal du Client Expert ainsi que les Comptes Secondaires – uniquement lorsque les Abonnements liés auxdits Comptes Secondaires ne sont pas supportés directement par le Client Expert – passeront automatiquement en utilisation gratuite pendant une durée de 15 (quinze) jours. Les Abonnements Comptes Secondaires supportés directement par l'Utilisateur Secondaire continueront quant à eux de se poursuivre aux mêmes conditions pendant une durée de 15 (quinze) jours. Un email sera adressé par TDNIM aux différents Utilisateurs Secondaires afin de leur proposer de souscrire un Abonnement Compte Principal.

A défaut de souscription d'un Abonnement à l'issue de cette période, le Compte Principal du Client Expert ainsi que les Comptes Secondaires ne seront accessibles qu'en mode « lecture » pendant une durée de 15 (quinze) jours. Cela signifie que le Client Expert et les Utilisateurs Secondaires pourront uniquement consulter le Contenu, mais ne pourront plus le modifier, ni utiliser les fonctionnalités de l'Application.

A l'issue de ce nouveau délai de 15 (quinze) jours, l'accès au Compte Principal du Client Expert et aux Comptes Secondaires sera bloqué mais conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 15 (quinze) jours. Passé ce délai, et si le Client Expert ou l'Utilisateur Secondaire n'a toujours pas souscrit un Abonnement et par conséquent réactivé son Compte, ce dernier sera supprimé. Toutefois, le Contenu sera conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 12 (douze) mois. Pendant cette période de 12 (douze) mois, le Client Expert ou l'Utilisateur Secondaire peut demander à TDNIM le rétablissement du Compte avec réintégration du Contenu, étant précisé que TDNIM facturera les frais de cette prestation spécifique à hauteur de 100 (cent) € H.T. (Hors Taxes).

Par dérogation à ce qui précède, en cas de résiliation de l'Abonnement par TDNIM, du fait d'une violation par le Client Expert ou l'un de ses Utilisateurs Secondaires de leurs obligations, ou en cas de résiliation de l'Abonnement par le Client Expert, le Compte Principal du Client Expert qui était utilisé directement par le Client Expert pour la gestion de sa propre facturation est immédiatement bloqué pour une durée de 6 (six) mois, puis supprimé avec une conservation par TDNIM du Contenu pendant une durée supplémentaire de 12 (douze) mois.

### **12.4 Conséquences de la cessation d'un Abonnement Compte Principal**

En cas de cessation d'un Abonnement Compte Principal, pour cause de dénonciation/non renouvellement ou en cas de résiliation pour défaut de paiement ou violation d'une des obligations stipulées aux présentes CGU, à compter de la date de cessation effective de l'Abonnement, le Compte de l'Utilisateur Principal ne sera accessible qu'en mode « lecture » pendant une durée de 15 (quinze)

jours. Cela signifie que l'Utilisateur Principal pourra uniquement consulter le Contenu, mais ne pourra plus le modifier, ni utiliser les fonctionnalités des Services.

A l'issue de ce délai de 15 (quinze) jours, l'accès au Compte sera bloqué mais conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 6 (six) mois. Passé ce délai, et si l'Utilisateur Principal n'a toujours pas payé l'Abonnement et par conséquent réactivé son Compte Principal, le Compte Principal sera supprimé. Toutefois, le Contenu sera conservé par TDNIM pendant une durée supplémentaire de 12 (douze) mois. Pendant cette période de 12 (douze) mois, l'Utilisateur Principal peut demander à TDNIM la restauration du Compte avec l'intégralité du Contenu, étant précisé que TDNIM facturera les frais de cette prestation spécifique à hauteur de 100 (cent) euros H.T. (hors taxes).

### **12.5 Conséquences de la cessation de la relation contractuelle suite à la suppression volontaire du Compte par l'Utilisateur**

Si l'Abonnement a été résilié à l'initiative du Client, du fait de la suppression de son Compte, l'Utilisateur ne pourront plus accéder au Compte.

Le Contenu du Compte sera conservé pendant une période de 12 (douze) mois, pendant laquelle l'Utilisateur peut demander à TDNIM le rétablissement du Compte avec réintégration du Contenu, étant précisé que TDNIM facturera les frais de cette prestation spécifique à hauteur de 100 (cent) euros H.T.(hors taxes).

### **12.6 En cas de résiliation de l'Abonnement pour faute**

En cas de résiliation de l'Abonnement par TDNIM pour faute d'un Utilisateur, le Compte est immédiatement bloqué pour une durée de 15 (quinze) jours si cette violation intervient pendant la Période d'Essai et de 6 (six) mois si le Compte est sous Abonnement, puis supprimé avec une conservation par TDNIM du Contenu pendant une durée supplémentaire de 12 (douze) mois.

## **ARTICLE 13 : EXPORTATION DU CONTENU**

L'Utilisateur peut à tout moment procéder à l'export de l'intégralité du Contenu jusqu'à la date de suppression du Compte.

Du jour de la création du Compte jusqu'à la date d'expiration de la période pendant laquelle le Compte est passé en mode « lecture », l'Utilisateur peut procéder à l'export du Contenu en actionnant la fonctionnalité prévue à cet effet dans le Compte.

Une fois que le Compte a été bloqué par TDNIM, l'Utilisateur peut encore procéder à l'export du Contenu en cliquant sur le lien qui s'affiche lorsqu'il tente de se connecter au Compte.

## **ARTICLE 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

TDNIM est seule titulaire ou licenciée de tous les droits de propriété intellectuelle afférents :

- aux fonctionnalités des Services, à l'Application et au Site Internet incluant les mises à jour, corrections, adaptations et améliorations ;
- à ses marques, noms, sigles, logos, couleurs, éléments graphiques ou autres signes distinctifs,
- aux architectures des bases de données.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à publier, distribuer, extraire, réutiliser ou reproduire ledit contenu sous quelque forme physique que ce soit (y compris à le photocopier ou le stocker sur tout type de support par mode électronique).

Le Site Internet, les Services, l'Application et l'ensemble des logiciels, présentations d'informations, dénominations, noms commerciaux, marques de produits ou des services, inventions, et de manière générale toute création quel que soit le genre accessible à l'aide des Services, demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs, à savoir TDNIM, les éditeurs et tout autre ayant droit concerné.

L'ensemble des programmes, services, fonctionnalités sont utilisés sous licence et ne confèrent à l'Utilisateur qu'un simple droit d'usage personnel, non-exclusif, incessible et limité à la durée pendant laquelle le Compte de l'Utilisateur est actif.

L'Abonnement n'emporte aucune cession ou concession de droits de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur en dehors du droit d'accéder aux Services et d'utiliser les fonctionnalités dans le respect des stipulations des CGU.

En vertu de cette licence, l'Utilisateur n'est pas autorisé à, en tout ou partie, copier, photocopier, reproduire, traduire, extraire le code source, modifier, désassembler, décompiler, créer des produits dérivés inspirés des programmes, services ou fonctionnalités, ni supprimer aucune identification du nom du propriétaire sans autorisation écrite préalable.

TDNIM est hébergeur des Contenus de l'Utilisateur, et ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur lesdits Contenus autres que ceux qui lui sont concédés par l'Utilisateur pour les besoins des Services.

**TOUTE UTILISATION DE L'APPLICATION NON EXPRESSEMENT AUTORISEE AU TITRE DES CGU EST ILLICITE, CONFORMEMENT AU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET EST DONC CONSTITUTIVE DU DELIT DE CONTREFAÇON SUSCEPTIBLE D'ETRE CIVILEMENT OU PENALEMENT SANCTIONNE.**

**En conséquence, il est interdit à l'Utilisateur, directement ou indirectement, notamment de procéder à :**

- **toute copie, impression, transfert, transmission de tout ou partie de l'Application ;**
- **toute reproduction, de façon permanente ou provisoire de l'Application, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution ou du stockage de l'Application ;**
- **toute représentation, diffusion ou commercialisation de l'Application, que ce soit à titre gratuit ou onéreux ;**
- **toute vente, location, sous-licence, ou distribution de l'Application de quelque façon que ce soit ;**
- **toute utilisation de l'Application pour fournir des services de traitement de données, de service bureau, d'exploitation en temps partagé ou d'autres services analogues de quelque nature qu'ils soient, à toute autre personne physique, société ou entité ;**
- **toute adaptation, modification, traduction, exportation, transformation de l'Application, et/ou fusion de tout ou partie de l'Application dans d'autres programmes informatiques, pour quelque raison que ce soit, notamment en vue de la création d'un service tiers ;**
- **toute compilation, décompilation, désassemblage, analyse, ingénierie inverse ou traduction du code-objet de l'Application en code-source, sauf dans les limites autorisées par la loi ;**
- **toute suppression, altération ou dissimulation de toute mention de propriété, tout label, toute mention légale, telle que mention de marques ou de droits d'auteur associés à l'Application.**

Les engagements ci-dessus, s'entendent de toute action directe ou indirecte, personnellement ou par personne interposée, pour leur propre compte ou celui d'un tiers.

#### **ARTICLE 15 : REFERENCES/COMMUNICATION**

Le Client autorise TDNIM à répertorier la dénomination de son entreprise, son nom commercial, son logo, sa marque, la description de son activité et d'une manière générale tout signe distinctif appartenant ou exploité par le Client (ci-après « *les Eléments Commerciaux* ») en référence dans une liste de clients qui peut être diffusée à des fins de prospection et de promotion, par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication, sur tous médias notamment par télédiffusion et par tout moyen de communication électronique tels que le réseau internet (site internet, réseaux sociaux...) quel qu'en soit le format (html etc...) et quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception.

Le Client déclare à ce titre disposer de l'ensemble des droits sur les Eléments Commerciaux lui permettant de consentir la présente autorisation.

La présente autorisation est consentie à TDNIM pour le monde entier et pour la durée de la relation contractuelle ainsi que cinq (5) après sa cessation pour quelque cause que ce soit. Elle est conférée à titre gratuit et sans contrepartie.

#### **ARTICLE 16 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles recueillies par TDNIM dans le cadre de l'exploitation de l'Application sont collectées, traitées et conservées conformément aux lois et réglementations en matière de protection des données personnelles et notamment à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, dans sa version actuellement en vigueur, et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement Général pour la Protection des Données - « RGPD » -).

## **ARTICLE 17 : MODIFICATION DES CGU**

TDNIM se réserve la possibilité de modifier à tout moment les CGU. Les CGU seront mises à jour directement sur le Site Internet. En cas de renouvellement de l'Abonnement postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales d'utilisation, l'Utilisateur sera réputé les avoir acceptées et l'Abonnement sera alors régi par les nouvelles conditions générales de vente. Il sera néanmoins demandé à l'Utilisateur de confirmer son acceptation des nouvelles conditions générales d'utilisation lors de sa première connexion après leur date d'entrée en vigueur, en cochant la case prévue à cet effet.

## **ARTICLE 18 : DIVERS**

TDNIM se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers sous quelque forme que ce soit tout ou partie des droits et obligations liés aux présentes.

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée de la relation contractuelle, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacun les risques de sa propre exploitation.

Pour le cas où l'une des stipulations des CGU serait déclarée nulle, cette nullité n'entraînera pas la nullité de l'ensemble des CGU et les Parties s'efforceront d'élaborer une clause de substitution idoine.

Le fait pour TDNIM ou pour l'Utilisateur de ne pas se prévaloir d'une prérogative accordée par les présentes ne saurait être interprété comme une renonciation à exercer ce droit.

Les CGU sont exclusivement soumises à l'application du droit français.

**EN CAS DE LITIGE, LES PARTIES FERONT LEURS MEILLEURS EFFORTS POUR TENTER DE REGLER LE LITIGE A L'AMIABLE PREALABLEMENT A TOUTE ACTION CONTENTIEUSE. À DÉFAUT D'ACCORD DANS UN DÉLAI DE 30 (TRENTE) JOURS SUIVANT SA SURVENANCE, ET SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS IMPERATIVES APPLICABLES, TOUT LITIGE RELATIF AUX PRÉSENTES SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES, NONOBTANT PLURALITE DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE ET Y COMPRIS EN REFERÉ.**

Les CGU sont rédigées en français. TDNIM se réserve la possibilité de les traduire dans toute autre langue et en cas de contradiction entre les différentes versions traduites, la version française prévaudra.

**L'UTILISATEUR DÉCLARE AVOIR LU LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION, LES AVOIR ENTIÈREMENT COMPRIS ET S'ENGAGE À EN RESPECTER LES TERMES ET CONDITIONS.**